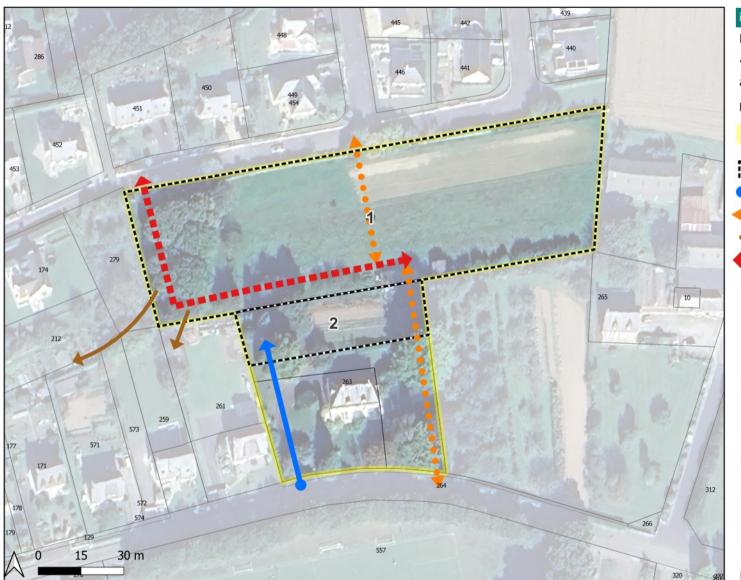
Commune: SAINT-JEAN-BREVELAY - Coët Bihan 1



Le Préambule des OAP détaille les dispositions relatives à la « Légende synthétique » qui suit :

il est nécessaire de s'y référer dans l'application des OAP.

Les sections « Eléments complémentaires » et « Programmation » précisent des dispositions spécifiques à l'OAP ci-contre.

Légende synthétique

Périmètre d'OAP considéré dans le cadre de la présente fiche

Périmètre de programmation

Amorce de desserte

Continuité douce à créer

Désenclavement

Voie de desserte principale

Eléments complémentaires

Mobilisation de la voie de desserte pour désenclaver l'OAP adjacente au sous-secteur 1.

Bouclage obligatoire en continuité douce vers la rue du Borhig, pour le sous-secteur 1.

| Périmètre d'application | Superficie | Nombre de logements | Objectif de densité (logts/ha) | Modalités de mise en oeuvre de l'OAP |
|-------------------------|------------|---------------------|--------------------------------|---|
| 1 | 0,79 | 20 | 25.3 | Opération d'ensemble en une seule phase |
| 2 | 0,13 | 3 | 23 | Opération d'ensemble en une seule phase |



Commune: SAINT-JEAN-BREVELAY - Coët Bihan 2



| Le Préambule des OAP détaille les dispositions relativ | e |
|--|---|
| à la « Légende synthétique » qui suit : | |

il est nécessaire de s'y référer dans l'application des OAP.

Les sections « Eléments complémentaires » et « Programmation » précisent des dispositions spécifiques à l'OAP ci-contre.

Légende synthétique



Périmètre d'OAP considéré dans le cadre de la présente fiche



Périmètre de programmation



Désenclavement

Eléments complémentaires

/

| Périmètre d'application | Superficie | Nombre de logements | Objectif de densité (logts/ha) | Modalités de mise en oeuvre de l'OAP |
|-------------------------|------------|---------------------|--------------------------------|--------------------------------------|
| OAP | 0,39 | 7 | 17.9 | Optimisation progressive possible |



Commune: SAINT-JEAN-BREVELAY - La Lande

2 179 30 m

Le Préambule des OAP détaille les dispositions relatives à la « Légende synthétique » qui suit :

il est nécessaire de s'y référer dans l'application des OAP.

Les sections « Eléments complémentaires » et « Programmation » précisent des dispositions spécifiques à l'OAP ci-contre.

Légende synthétique

Périmètre d'OAP considéré dans le cadre de la présente fiche



Périmètre de programmation

Frange à créer

Eléments complémentaires

Secteur à vocation d'équipement.

| Périmètre d'application | Superficie | Nombre de logements | Objectif de densité (logts/ha) | Modalités de mise en oeuvre de l'OAP |
|-------------------------|------------|---------------------|--------------------------------|--------------------------------------|
| OAP | 0,77 | / | / | / |



Commune: SAINT-JEAN-BREVELAY - Le Clos des Garennes



Le Préambule des OAP détaille les dispositions relatives à la « Légende synthétique » qui suit :

il est nécessaire de s'y référer dans l'application des OAP.

Les sections « Eléments complémentaires » et « Programmation » précisent des dispositions spécifiques à l'OAP ci-contre.

Légende synthétique

Périmètre d'OAP considéré dans le cadre de la présente fiche



Amorce de desserte

Eléments complémentaires

/

| Périmètre d'application | Superficie | Nombre de logements | Objectif de densité (logts/ha) | Modalités de mise en oeuvre de l'OAP |
|-------------------------|------------|---------------------|--------------------------------|---|
| OAP | 0,26 | 9 | 34.6 | Opération d'ensemble en une seule phase |



Commune: SAINT-JEAN-BREVELAY - Rue de Bellevue



Le Préambule des OAP détaille les dispositions relatives à la « Légende synthétique » qui suit :

il est nécessaire de s'y référer dans l'application des OAP.

Les sections « Eléments complémentaires » et « Programmation » précisent des dispositions spécifiques à l'OAP ci-contre.

Légende synthétique



Périmètre d'OAP considéré dans le cadre de la présente fiche

Eléments complémentaires

/

| Périmètre d'application | Superficie | Nombre de logements | Objectif de densité (logts/ha) | Modalités de mise en oeuvre de l'OAP |
|-------------------------|------------|---------------------|--------------------------------|---|
| OAP | 0,37 | 9 | 24.3 | Opération d'ensemble en une seule phase |



Commune: SAINT-JEAN-BREVELAY - Rue de la Chouannerie



Le Préambule des OAP détaille les dispositions relatives à la « Légende synthétique » qui suit :

il est nécessaire de s'y référer dans l'application des OAP.

Les sections « Eléments complémentaires » et « Programmation » précisent des dispositions spécifiques à l'OAP ci-contre.

Légende synthétique

Pér

Périmètre d'OAP considéré dans le cadre de la présente fiche



Amorce de desserte



Entrée de bourg à structurer et à paysager



Frange à créer

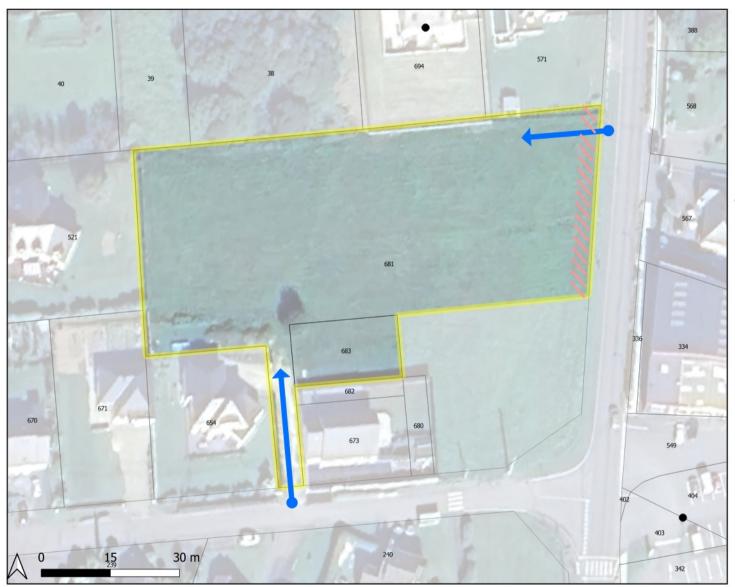
Eléments complémentaires

/

| Périmètre d'application | Superficie | Nombre de logements | Objectif de densité (logts/ha) | Modalités de mise en oeuvre de l'OAP |
|-------------------------|------------|---------------------|--------------------------------|---|
| OAP | 0,77 | 19 | 24.6 | Opération d'ensemble en une seule phase |



Commune: SAINT-JEAN-BREVELAY - Rue de la Croix des Victimes 1



Le Préambule des OAP détaille les dispositions relatives à la « Légende synthétique » qui suit :

il est nécessaire de s'y référer dans l'application des OAP.

Les sections « Eléments complémentaires » et « Programmation » précisent des dispositions spécifiques à l'OAP ci-contre.

Légende synthétique

Pér

Périmètre d'OAP considéré dans le cadre de la présente fiche



Amorce de desserte



Entrée de bourg à structurer et à paysager



Commune: SAINT-JEAN-BREVELAY - Rue de Menguen 1



Le Préambule des OAP détaille les dispositions relatives à la « Légende synthétique » qui suit :

il est nécessaire de s'y référer dans l'application des OAP.

Les sections « Eléments complémentaires » et « Programmation » précisent des dispositions spécifiques à l'OAP ci-contre.

Légende synthétique



Périmètre d'OAP considéré dans le cadre de la présente fiche



Périmètre de programmation Amorce de desserte



Haie à préserver

Eléments complémentaires

Autant que possible, on visera une même opération d'ensemble à l'échelle des sous-secteurs 1 et 2 pris conjointement, et idéalement à l'échelle de l'ensemble de l'OAP.

Envisager la démolition des bâtiments localisés dans le sous-secteur 1.

| Périmètre d'application | Superficie | Nombre de logements | Objectif de densité (logts/ha) | Modalités de mise en oeuvre de l'OAP |
|-------------------------|------------|---------------------|--------------------------------|---|
| 1 | 0,39 | 10 | 25.6 | Opération d'ensemble en une seule phase |
| 2 | 0,46 | 8 | 17.4 | Opération d'ensemble en une seule phase |
| 3 | 0,49 | 12 | 24.5 | Opération d'ensemble en une seule phase |
| 4 | 0,14 | 3 | 21.4 | Opération d'ensemble en une seule phase |



Commune: SAINT-JEAN-BREVELAY - Rue de Menguen 2



Le Préambule des OAP détaille les dispositions relatives à la « Légende synthétique » qui suit :

il est nécessaire de s'y référer dans l'application des OAP.

Les sections « Eléments complémentaires » et « Programmation » précisent des dispositions spécifiques à l'OAP ci-contre.

Légende synthétique

Périmètre d'OAP considéré dans le cadre de la présente fiche



Amorce de desserte

Perméabilité pour les modes actifs (piétons, vélos...)

Eléments complémentaires

/

| Périmètre d'application | Superficie | Nombre de logements | Objectif de densité (logts/ha) | Modalités de mise en oeuvre de l'OAP |
|-------------------------|------------|---------------------|--------------------------------|---|
| OAP | 0,38 | 9 | 23.6 | Opération d'ensemble en une seule phase |



Commune: SAINT-JEAN-BREVELAY - Rue de Pratello



Le Préambule des OAP détaille les dispositions relatives à la « Légende synthétique » qui suit :

il est nécessaire de s'y référer dans l'application des OAP.

Les sections « Eléments complémentaires » et « Programmation » précisent des dispositions spécifiques à l'OAP ci-contre.

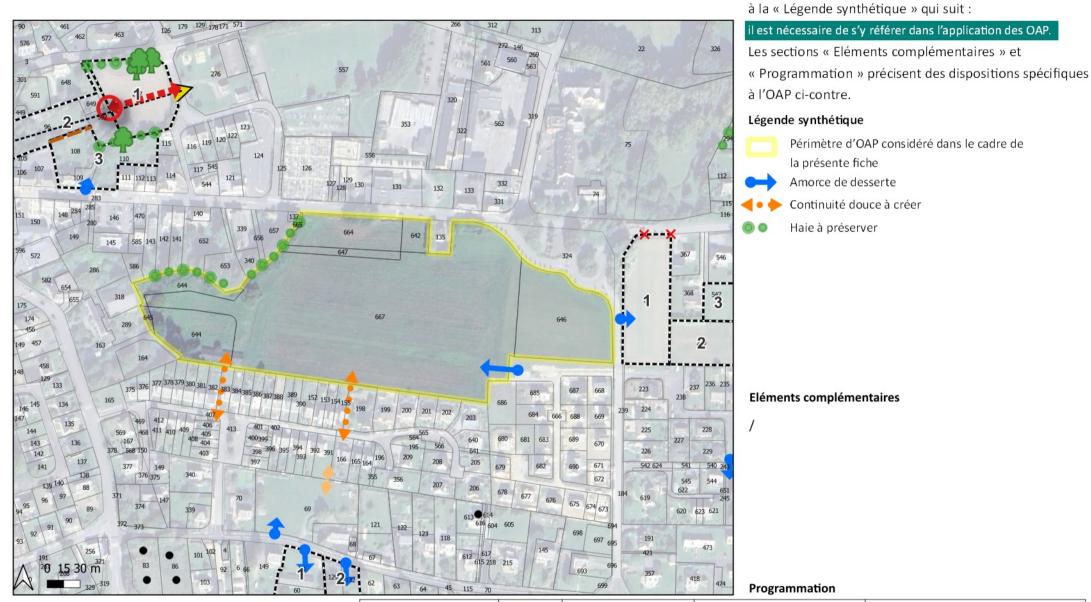
Légende synthétique



Périmètre d'OAP considéré dans le cadre de la présente fiche



Commune: SAINT-JEAN-BREVELAY - Rue de Rennes 1



| Périmètre d'application | Superficie | Nombre de logements | Objectif de densité (logts/ha) | Modalités de mise en oeuvre de l'OAP |
|-------------------------|------------|---------------------|--------------------------------|--------------------------------------|
| OAP | 4,80 | 120 | 25 | Opérations d'ensemble successives |

Le Préambule des OAP détaille les dispositions relatives



Commune: SAINT-JEAN-BREVELAY - Rue de Rennes 2



Le Préambule des OAP détaille les dispositions relatives à la « Légende synthétique » qui suit :

il est nécessaire de s'y référer dans l'application des OAP.

Les sections « Eléments complémentaires » et « Programmation » précisent des dispositions spécifiques à l'OAP ci-contre.

Légende synthétique

Périmètre d'OAP considéré dans le cadre de la présente fiche



Périmètre de programmation



Attente de voirie



Amorce de desserte



Frange à créer

Eléments complémentaires

| Périmètre d'application | Superficie | Nombre de logements | Objectif de densité (logts/ha) | Modalités de mise en oeuvre de l'OAP |
|-------------------------|------------|---------------------|--------------------------------|---|
| 1 | 0,61 | 15 | 24.5 | Opération d'ensemble en une seule phase |
| 2 | 0,77 | 19 | 24.6 | Opération d'ensemble en une seule phase |
| 3 | 0,25 | 6 | 24 | Opération d'ensemble en une seule phase |
| 4 | 0,31 | 7 | 22.5 | Opération d'ensemble en une seule phase |



Commune: SAINT-JEAN-BREVELAY - Rue des Garennes



Le Préambule des OAP détaille les dispositions relatives à la « Légende synthétique » qui suit :

il est nécessaire de s'y référer dans l'application des OAP.

Les sections « Eléments complémentaires » et « Programmation » précisent des dispositions spécifiques à l'OAP ci-contre.

Légende synthétique

____ P

Périmètre d'OAP considéré dans le cadre de la présente fiche



Périmètre de programmation



Accès interdit



Amorce de desserte

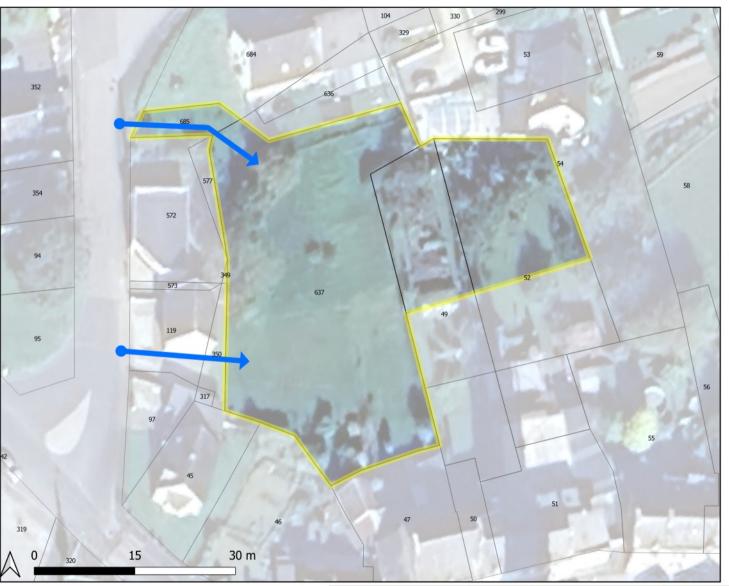
Eléments complémentaires

/

| Périmètre d'application | Superficie | Nombre de logements | Objectif de densité (logts/ha) | Modalités de mise en oeuvre de l'OAP |
|-------------------------|------------|---------------------|--------------------------------|---|
| 1 | 0,49 | 12 | 24.4 | Opération d'ensemble en une seule phase |
| 2 | 0,46 | 11 | 23.9 | Opération d'ensemble en une seule phase |
| 3 | 0,27 | 6 | 22.2 | Optimisation progressive possible |



Commune: SAINT-JEAN-BREVELAY - Rue des Hêtres



Le Préambule des OAP détaille les dispositions relatives à la « Légende synthétique » qui suit :

il est nécessaire de s'y référer dans l'application des OAP.

Les sections « Eléments complémentaires » et « Programmation » précisent des dispositions spécifiques à l'OAP ci-contre.

Légende synthétique

Périmètre d'OAP considéré dans le cadre de la présente fiche



Amorce de desserte

Eléments complémentaires

/

| Périmètre d'application | Superficie | Nombre de logements | Objectif de densité (logts/ha) | Modalités de mise en oeuvre de l'OAP |
|-------------------------|------------|---------------------|--------------------------------|---|
| OAP | 0,2 | 3 | 15 | Opération d'ensemble en une seule phase |



Commune: SAINT-JEAN-BREVELAY - Rue des Mouettes



Le Préambule des OAP détaille les dispositions relatives à la « Légende synthétique » qui suit :

il est nécessaire de s'y référer dans l'application des OAP.

Les sections « Eléments complémentaires » et « Programmation » précisent des dispositions spécifiques à l'OAP ci-contre.

Légende synthétique

Périmètre d'OAP considéré dans le cadre de la présente fiche



Arbre à préserver

Eléments complémentaires

/

| Périmètre d'application | Superficie | Nombre de logements | Objectif de densité (logts/ha) | Modalités de mise en oeuvre de l'OAP |
|-------------------------|------------|---------------------|--------------------------------|---|
| OAP | 0,17 | 4 | 23.5 | Opération d'ensemble en une seule phase |



Commune: SAINT-JEAN-BREVELAY - Rue du Govéro



Le Préambule des OAP détaille les dispositions relatives à la « Légende synthétique » qui suit :

il est nécessaire de s'y référer dans l'application des OAP.

Les sections « Eléments complémentaires » et « Programmation » précisent des dispositions spécifiques à l'OAP ci-contre.

Légende synthétique

Périmètre d'OAP considéré dans le cadre de la présente fiche



Amorce de desserte Haie à préserver

Eléments complémentaires

/

| Périmètre d'application | Superficie | Nombre de logements | Objectif de densité (logts/ha) | Modalités de mise en oeuvre de l'OAP |
|-------------------------|------------|---------------------|--------------------------------|---|
| OAP | 0,43 | 9 | 20.9 | Opération d'ensemble en une seule phase |



Commune: SAINT-JEAN-BREVELAY - Rue du Vertin



Le Préambule des OAP détaille les dispositions relatives à la « Légende synthétique » qui suit :

il est nécessaire de s'y référer dans l'application des OAP.

Les sections « Eléments complémentaires » et « Programmation » précisent des dispositions spécifiques à l'OAP ci-contre.

Légende synthétique

Périmètre d'OAP considéré dans le cadre de la présente fiche

Périmètre de programmation

Arbre à préserver

Attente de voirie

Amorce de desserte

Haie à préserver Mur à préserver

Voie de desserte principale

Vue à valoriser

Eléments complémentaires

L'implantation des constructions sera travaillée afin de valoriser la vue sur le clocher.

La voie de desserte principale n'interdit pas la création d'une voie débouchant sur la rue du Bohrig.

| Périmètre d'application | Superficie | Nombre de logements | Objectif de densité (logts/ha) | Modalités de mise en oeuvre de l'OAP |
|-------------------------|------------|---------------------|--------------------------------|---|
| 1 | 0,42 | 20 | 47.6 | Opération d'ensemble en une seule phase |
| 2 | 0,34 | 10 | 29.4 | Opération d'ensemble en une seule phase |
| 3 | 0,37 | 9 | 24.3 | Opération d'ensemble en une seule phase |

